

Ces augmentations, les premières depuis quatre ans, permettront d'augmenter les prix payés aux producteurs pour le lait de transformation. Les honorables députés savent sans doute que les négociations relatives aux prix payés aux producteurs de lait relèvent des organismes provinciaux.

Deux faits nouveaux ont rendu cette augmentation possible. Le plus important a été l'accord signé entre la Commission et les représentants du Québec et de l'Ontario au sujet d'un programme de gestion de l'offre dans ces deux principales provinces productrices, dont je vous ai fait part ici même le 14 janvier. Cet accord écarte le risque de voir un relèvement des prix à la production entraîner la constitution d'excédents difficiles à écouler.

La situation de la poudre de lait écrémé a considérablement changé l'an dernier. Si la production de cette denrée dépasse encore de beaucoup l'utilisation au pays, le prix s'est grandement amélioré sur les marchés d'exportation, et la Commission s'attend d'écouler pratiquement tous ses stocks avant le début de la nouvelle campagne de production, en avril prochain.

Ces augmentations auront peu d'effets sur les prix à la consommation. Le nouveau prix du fromage est un peu plus bas que le prix du marché au cours des dernières semaines. De grandes quantités de poudre de lait écrémé sont utilisées pour fins industrielles.

On se souvient qu'en annonçant le programme de soutien des prix du lait pour l'année se terminant le 31 mars, le taux du prélèvement à faire sur les paiements de subvention, en vue de financer le coût de l'écoulement des excédents, avait été fixé à 26c. les 100 lb de lait sur les livraisons faites par les producteurs dans les limites de leur contingent subventionnable et à \$1.25 sur les livraisons excédant ces contingents. On avait alors estimé en obtenir un rendement moyen d'environ 39c. sur toutes les livraisons de lait faites par les détenteurs de contingent.

Lorsque des contingents de vente pour le lait de transformation ont été établis en Ontario et au Québec, avec entrée en vigueur le 1^{er} décembre 1970, la Commission a bien précisé que le taux de 26c. fixé pour le premier prélèvement s'appliquerait seulement jusqu'au 31 mars 1971, et qu'on le reviserait pour en fixer un nouveau à compter du 1^{er} avril en tenant compte de ce qu'il en coûterait pour écouler les excédents durant l'année 1971-1972.

Au cours des prochaines semaines, la Commission consultera ses conseillers pour déterminer les taux de prélèvement qui seront nécessaires pour financer l'écoulement à l'exportation pendant la campagne commençant le 1^{er} avril.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, en réponse à la déclaration faite ce matin à l'appel des motions par le ministre de l'Agriculture (M. Olson), puis-je signaler à la Chambre que cette déclaration est assez curieuse? Elle indique en termes non ambigus qu'il n'y aura pas d'augmentation des prix à la consommation pour certaines denrées. Toute la nation, je crois, va s'en réjouir. Ce qui me préoccupe, c'est qu'on semble prévoir une augmentation du prix de soutien du lait en poudre et du fromage. Il semble aussi d'après la déclaration du ministre qu'il n'en coûtera rien au gouvernement. Il est en fait très difficile de voir si les producteurs recevront

réellement une augmentation. Le ministre a déclaré que les stocks de poudre de lait écrémé sont presque épuisés et que le prix de 51c. pour le fromage est inférieur au prix courant du marché. A en juger d'après la déclaration de ce matin, cela n'entraînera pas de dépenses supplémentaires pour l'État, sauf s'il y a une tendance énorme à la baisse sur le marché.

Il vaut la peine de noter qu'on a partiellement annoncé à la Chambre une autre politique gouvernementale selon laquelle la retenue sur la surproduction du lait de transformation sera doublée et dans le cas des ventes à l'exportation et quand le lait est expédié à la laiterie. Malgré le ton des plus optimistes de la déclaration du ministre ce matin, je crois, et je pourrais faire erreur, que le producteur laitier dans l'ensemble du programme touchera non pas plus, mais en fait moins pour ce qu'il produira.

En effet, il sera très intéressant de voir la réaction de l'industrie laitière dès qu'elle sera mise au courant du document de ce matin.

J'ai une dernière chose à dire au sujet de la politique du gouvernement vis-à-vis de l'industrie laitière. Cette politique vise à l'élimination de la subvention à l'industrie laitière. On y parviendra en ayant recours à une diminution générale de la production au Canada. Je ne suis pas trop sûr que ce soit la bonne politique à adopter quand tout indique que les approvisionnements mondiaux en produits laitiers ne suffisent pas à répondre aux besoins actuels du globe. Comme preuve, on n'a qu'à voir avec quelle facilité nous pouvons disposer de notre lait écrémé en poudre que nous avons de la difficulté à écouler il y a quelques années. La demande de lait écrémé en poudre continue de s'accroître. Au Canada, notre production suffit juste aux besoins de la consommation à tel point que de temps à autre nous risquons d'être obligés d'importer plus de produits laitiers que nous en exportons.

Je pense que l'industrie laitière se penchera très attentivement sur ce rapport et sur les autres qui suivront à propos de la politique laitière, car il n'est pas impossible que nous nous apercevions que nous avons entravé à tel point le développement de notre industrie laitière que celle-ci ne pourra plus répondre à la demande au Canada.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a déclaré que les producteurs laitiers se verraient payer un prix plus élevé pour leurs produits. Nous nous en félicitons. Il ne fait pas de doute que les frais des exploitants agricoles n'ont cessé de s'élever et toute augmentation des prix payés pour leurs produits les aidera à couvrir ces frais, tout au moins en partie. Alors que nous sommes d'accord sur l'intérêt qu'il y aurait à organiser l'approvisionnement en produits laitiers, nous serions en même temps partisans d'une approche plus positive quant à la production et à la vente de nouveaux produits laitiers, semblable à celle que l'on dénote en Europe. Nous estimons que le gouvernement fédéral devrait prendre plus d'initiatives en ce qui concerne précisément la fabrication et la vente de nouveaux produits laitiers.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord féliciter l'honorable ministre de l'Agriculture